

L'aliénation parentale et ses complications. Pour une meilleure évaluation en 2009 !

Dr J-E Vanderheyden, Neuropsychiatre, Fleurus

1. Introduction

Jusqu'à présent, l'aliénation parentale reste controversée sur le plan nosologique (1): ceci est bien malheureux car nuit à sa reconnaissance ! S'agit-il d'un processus ou d'un syndrome ? Nous pensons comme Burrill et Gardner (2) qu'il s'agit bien entendu d'un processus mais aussi et surtout d'un syndrome au sens psychologique du terme c'est-à-dire un ensemble de comportements particuliers d'un groupe humain ayant subi ou subissant une même situation traumatisante telle que par exemple, dans le cadre du syndrome de Stockholm (3). En effet, insister sur ce statut de syndrome permet de mettre en évidence le besoin d'outils diagnostiques pour une détection précoce, de grilles d'évaluation de sévérité et enfin, la nécessité d'une prise en charge (thérapeutique) la plus précoce possible afin d'éviter l'addition des complications, particulièrement psychologiques pour les enfants surtout et les parents concernés. Ceci rejoint la pensée de Gardner qui après avoir mis en évidence ce processus dès 1985, en signalait la co-occurrence fréquente des signes et symptômes correspondant donc bien à la définition d'un « syndrome » telle que reprise dans le DSM IV (2).

2. Définition

³⁵₁₇ Le syndrome d'aliénation parentale peut être défini assez simplement comme suit même si les éléments entre parenthèses rajoutés ici doivent être discutés par la suite : dans le contexte d'une séparation familiale avec problèmes de garde d'enfants, le comportement (volontaire ou involontaire) d'un parent appelé aliénant induit (de manière insidieuse ou violente) chez l'enfant un comportement inattendu de dénigrement, voire de rejet de l'autre parent appelé aliéné. L'enfant est également dit aliéné car son comportement résulte d'une combinaison d'un « lavage de cerveau » orienté par le parent aliénant mais aussi par une propre contribution qui, pour bien relever de l'aliénation parentale, ne peut être justifiée par le bon comportement jusque là du parent aliéné démontrant des relations irréprochables avec l'enfant en question (3).

³⁵₁₇ Ce syndrome se base donc bien sur une tétrade :

1. Contexte de séparation de couple avec enfant(s), généralement conflictuelle.
2. Parent aliénant se présentant comme victime et / ou diabolisant l'autre parent.
3. Enfant aliéné, pris dans un conflit de loyauté.
4. Parent aliéné, irréprochable au niveau comportemental.

- ³⁵₁₇ Pour un bon diagnostic, il est donc clair, outre le contexte généralement évident de séparation conflictuelle, qu'il faille rencontrer les parents et l'(les)enfant(s) et les interroger sur leurs relations réciproques, antérieures et actuelles.
- ³⁵₁₇ Quand à l'aspect volontaire ou involontaire du comportement aliénant, peu de choses sont, jusqu'à présent, écrites sur ce sujet. L'aspect volontaire est bien entendu sous-entendu par les bénéfiques auxquels aspire le parent aliénant : ceux-ci ne sont pas seulement d'avoir la garde de l'enfant mais aussi (et parfois surtout) toutes les compensations qui gravitent autour de cette garde : part contributive, maintien au domicile, maintien de la voiture familiale, ... Toutefois, ceci ne peut exclure que dans certains cas, que ce soit de manière involontaire que le parent aliénant agisse, tout simplement par amour fusionnel pour son enfant. Cependant, il est difficile d'admettre l'aspect involontaire au long cours car ce parent devrait rapidement se rendre compte des conséquences psychologiques gravissimes qu'a son comportement vis-à-vis du parent aliéné. Si tel n'est pas le cas, on peut se demander s'il n'y a pas une psychopathologie sous-jacente.
- ³⁵₁₇ Quant aux aspects insidieux ou violents du comportement aliénant, certains enfants relatent des traumatismes type « claque dans la figure » ou « tirage des cheveux » lorsqu'ils essaient de rentrer en contact avec le parent aliéné... Mais de manière tout aussi efficace, il faut aussi pointer l'aspect insidieux des faux souvenirs (4) basé sur la mémoire transformée de sujets immatures et influençables (5) et de manipulations diverses type répétitions, attention sélective sur les « qualités » négatives, mépris et rationalisation ... (4).
- ³⁵₁₇ Au plan épidémiologique (6), les premières estimations de Gardner (90 % de mères aliénantes versus 10 % de pères aliénants) lui ont valu les foudres des féministes. Il faut s'accorder en effet sur les statistiques plus récentes de 60 % de mères aliénantes versus 40 % de pères aliénants.

3. Complications

Déjà Gardner en 1998 considérait qu'induire ce comportement d'aliénation chez un enfant était une forme de maltraitance car la complication principale en était la perte temporaire ou la destruction définitive d'une bonne relation jusque là entre l'enfant aliéné et le parent aliéné (3).

Nous pointerons cependant d'autres complications qui concernent au premier chef les trois acteurs impliqués.

a) Le parent aliénant

Peut-être se sent-il « vainqueur » lorsque l'enfant rejette l'autre parent mais il oublie qu'il va devoir vivre avec un enfant en difficulté de par la perte, au minimum temporaire, de la relation avec l'autre parent, ce qui va le fragiliser et amener diverses complications décrites ci-dessous. De plus, une relation de type fusionnel apparaît généralement entre parent aliénant et enfant aliéné devenant parfois le « soldat », voire le « mercenaire » de ce parent (7, 8), ce qui amène aussi inévitablement à quelques complications. On décrit également un syndrome de Münchhausen par proxy (9).

b) Le parent aliéné

Il se voit dès lors rejeté par l'enfant, se sent abandonné et peut verser en état dépressif. Une solution pour lui est de devenir « démissionnaire » ou alors de s'accrocher et de réagir, ce qui ne fait qu'entretenir, voire amplifier le conflit entre les parents, toute solution qui ne fait qu'aggraver la souffrance au long cours de l'enfant.

c) L'enfant

Double sens, double jeu, double silence...

Ces souvenirs qu'on ne peut raconter...

Si quelque fois je vois double, c'est que l'enfance me revient !

Julien Clerc, Double Enfance, Label Virgin,

2005

D'une part, la perte de relations avec un de ses parents, voire des sentiments injustifiés de crainte et / ou de haine (8) va entraîner une fragilité psychologique dont les complications recensées comportent pour les plus fréquentes décompensation névrotique, dépression, troubles addictifs, troubles dans la vie sentimentale, ...(9) et reste en grande souffrance dans sa vie d'adulte (10). Par ailleurs, l'enfant grandissant peut se rendre compte, par exemple à l'âge adulte, de la manipulation dont il a été l'objet et dès lors, de rejeter cette fois le parent aliénant tout en ressentant une culpabilisation par rapport au parent aliéné. Il s'agit effectivement d'une situation de « torture » psychologique. On parle également de l'enfant messager, de l'enfant vengeur, de l'enfant-bouc émissaire, ... ou encore protecteur ou médicament. Toutes situations où l'enfant, se chargeant (à tort ou forcé) d'un poids qu'il ne devrait pas porter, s'épuise et peut se démobiliser pour les activités propres à son âge (11).

Il existe d'autres complications qui sont en fait des formes aggravées de l'aliénation parentale simple.

- La co-aliénation familiale et de voisinage : le parent aliénant arrive à force de comportements, de discussions orientées à faire également modifier le comportement de certains membres de la famille ou du voisinage dans le sens du dénigrement ou du rejet du parent aliéné (12).
- La co-aliénation judiciaire : l'avocat du parent aliénant rédige des conclusions et des plaidoiries dans lesquelles il prend pour argent comptant les déclarations orientées parfois tout simplement des mensonges et les reproduit intégralement sans quelques vérifications que ce soit. L'écoute de la plaidoirie ou la lecture de ces conclusions peut dès lors engendrer avec un effet dit de « force de loi » chez des personnes fragiles mentalement, l'impression qu'il s'agit de vérités d'autant plus si ce parent aliénant « gagne » en justice, ne fut-ce que temporairement dans le cadre des référés.

- La contre-aliénation : le patient aliéné peut essayer de réagir à sa mise sous pression, en reproduisant également un comportement et des affirmations orientées qui auront tendance à dénigrer le conjoint aliénant. L'enfant se retrouve alors à nouveau pris au milieu d'une tourmente difficile à supporter !

Il est clair que devant toutes ces complications, il est fondamental de pouvoir diagnostiquer très précocement le début d'un syndrome d'aliénation parentale simple afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent pour bloquer la situation dès ce moment et éviter ainsi la cascade des complications.

4. Outils diagnostiques

Une revue rapide de la littérature, particulièrement francophone, ainsi que des habitudes des tribunaux semblent bien démontrer qu'il n'y a pas actuellement de procédures bien claires et définies pour la mise en évidence d'un diagnostic précoce d'aliénation parentale. Nous voulons dès lors proposer ici une procédure simple en 10 questions à poser aux trois acteurs principaux d'une éventuelle aliénation parentale, questions à poser par toutes personnes habilitées à faire une « enquête » dans ce sens, qu'elles soient médecin, psychologue, juge, médiateur... Nous proposons 6 questions à poser à l'(aux)enfant(s) et deux questions à chacun des parents.

1. Aux enfants

Nous reprenons ici et modifions légèrement les questions proposées par Bénédicte GOUDART dans sa thèse à l'Université de Lyon (2008) (5) :

- décris-moi ton papa : que penses-tu de sa famille ?
- décris-moi ta maman : que penses-tu de sa famille ?
- vois-tu tes deux parents ? à quelle fréquence ? si tu ne vois pas les deux, pourquoi ?
- pourquoi ne veux-tu pas voir ou n'aimes-tu pas ton père ou ta mère ? Y a-t-il eu des manifestations violentes de l'un ou de l'autre ?
- est-ce que ton père t'oblige à faire des choses qui t'embêtent ? que dit ton père de ta mère ?
- est-ce que ta mère t'oblige à faire des choses qui t'embêtent ? que dit ta mère de ton père ?

2. Aux parents

Les deux questions suivantes seraient posées à chacun.

- comment depuis votre séparation évoluent vos relations avec vos enfants et par ailleurs, avec votre ancien conjoint ?
- comment vivez-vous votre séparation ? anxiété ? dépression ? insomnie ? sentiment d'abandon ou d'inutilité ? difficultés financières ? envie de réagir ou de tout laisser tomber ?

Au bout de ces 10 questions et sous-questions, l'évaluateur devrait être capable de déterminer s'il y a ou non aliénation parentale et pour ce faire, ayant déterminé l'intensité, il pourra se référer aux trois grilles d'évaluation reprises en encart (encarts 1, 2 et 3) concernant respectivement l'enfant, le parent suspect d'être aliénant et le parent suspect d'être aliéné.

5. Pour une meilleure prise en charge

Il est important de remarquer que l'on ne parle pas d'aspect thérapeutique mais plutôt de prise en charge. Il n'y a d'ailleurs pas de médication à proposer mais des mesures comportant de l'aide psychologique et / ou sanctions juridiques. Il existe cependant dans le monde et même en Belgique, d'une juridiction à l'autre, de grandes différences dans les mesures préconisées lorsqu'un syndrome d'aliénation parentale est mis en évidence (4, 8, 13).

Dans les cas légers et moyens, un psychothérapeute compétent en la matière peut être désigné par la Cour et se révéler fort utile. Il gère et surveille de manière très stricte et précise les conditions de visite, les horaires, ... essayant d'arriver à une situation de bonne régulation entre les parties. Il est cependant chargé de signaler aux autorités compétentes tout manquement aux règles imposées.

Dès lors, si la situation ne s'améliore pas, des sanctions juridiques doivent être prises afin de permettre de restaurer l'autorité du parent aliéné et de favoriser activement la reprise des visites des enfants chez celui-ci. Les sanctions sont variables allant de simple avertissement avec nécessité d'un suivi ou alors des mesures financières ou au pire, des mesures assez similaires à une incarcération. Ces mesures paraissent éventuellement excessives mais doivent être alignées sur celles qui sont prises pour les manquements de versements de pension contributive : il s'agit en effet dans les deux cas de situations gravissimes pour la bonne santé physique et l'équilibre des enfants.

Dans certains pays et particulièrement au Canada, on essaye d'éviter ces mesures juridiques en réalisant une inversion du droit de garde : ceci permet de stopper la main mise du parent aliénant et de réintroduire progressivement le parent aliéné. Le lieu d'accueil peut être un internat de transition ou une famille d'accueil avec un contrôle strict des appels téléphoniques et des influences des parents. Bien sûr, l'intervention de médiateur et de psychologue est importante pour que l'ex-couple parental trouve une solution qui agrée les enfants. Des professionnels qualifiés sont indispensables pour bien gérer les missions aussi délicates comme par exemple l'ONG Fondation Rachel aux Etats-Unis. Malheureusement, il est clair que, généralement, les mesures juridiques sont souvent plus efficaces que les aides psychologiques qui demandent de la collaboration.

Dès lors, l'évolution actuelle se fait de plus en plus vers la prévention avec, par exemple au Canada, des cours à l'usage des parents séparés proposés de manière systématique et avec perte de crédit pour ceux qui refusent de les suivre. En Allemagne, la médiation dite de Cochem (Juge RUDOLPH) est citée en exemple : on peut résumer la prise en charge comme suit (14):

1. Un caractère urgent est constamment attribué aux affaires litigieuses d'enfants avec une médiation dans les 2 à 3 semaines afin que l'aliénation ne s'installe.
2. Privilégier le respect de la vie familiale en établissant le principe selon lequel il ne peut y avoir de perte dans une séparation ou un divorce car « si un parent entre pour vainqueur et l'autre comme perdant à l'audience, ce sont toujours les enfants qui perdent ».

3. Ils essayent de parvenir à une résolution pacifique du conflit en renonçant au dossier d'avocat (qui malheureusement, bien souvent, ajoute de l'huile sur le feu) et dès lors, encourage les parents à veiller ensemble à l'intérêt de l'enfant. L'attitude du parent qui refuse de collaborer est considérée comme un manque de responsabilité parentale.

6. Conclusions

En France comme en Belgique, les tribunaux se révèlent donc encore assez impuissants à protéger les enfants et les parents aliénés. Cependant, dans certains tribunaux, quelques juges utilisent la prévention type Cochem et ceci devrait être plus médiatisé avec mise en évidence des bénéfices afin d'essayer de généraliser ce type de prise en charge qui nous paraît la meilleure pour tous. Ceci ressort aussi de l'expérience canadienne (15, 17-19) où les juges sont préparés pour détecter et prendre en charge l'aliénation parentale afin de décider au cas par cas ce qui est bon pour l'enfant. Il faut insister sur le diagnostic précoce d'aliénation parentale et pour ce faire, un gros effort d'informations sociétales, et particulièrement pour les intervenants dans les séparations ou divorces conflictuels doit être réalisé au plus vite. Il faut mettre en évidence les diverses complications psycho-comportementales induites, en se basant sur les travaux de J. Elliott (20) qui les a démontré dans une discrimination entretenue, comme pourrait l'être une attitude judiciaire incapable de détecter et désamorcer des conflits entre parents aliénants et aliénés. Ainsi, nous pourrions éviter de longues tragédies humaines et de longues batailles épuisantes, décrites de manière poignante par divers auteurs ! (21,22).

« Celui qui gagnera une épreuve injuste qui lui est imposée à son insu, n'est pas celui qui opposera la plus grande énergie, mais celui qui y résistera le plus longtemps ! »

Proverbe chinois, cité par Poitou F. (21)

Encart 1

Intensité des symptômes d'aliénation chez l'enfant d'après GARDNER (3) modifié

	<i>Symptômes</i>	<i>Léger</i>	<i>Modéré</i>	<i>Sévère</i>
1.	Dénigrement	En dehors de la présence du parent aliéné	Discussions rendant les séjours ensemble difficiles	Rejet + refus de visite Eventuellement, fausses accusations d'abus sexuel, diabolisation
2.	Rationalisation pour la dépréciation	Légères	Exagérées	Absurdes, sans fondement
3.	Ambivalence de sentiments et Sentiment de culpabilité	Oui Normal	Légère Minime	Absence Absence
4.	Support du parent aliénant	Minime	Modéré	Absolu, voire fusionnel
5.	Comportement pendant le séjour chez le parent aliéné	Correct mais inhibé car ne dit pas rien sur sa vie avec le parent aliénant (réf. Julien Clerc)	Parfois provoquant et protégeant le parent aliénant, voire « vol » en sa faveur	Pas de visite ou visite d'espionnage (fouille de la maison, recherche code GSM, viol Internet ou facturation, ...)
6.	Conflit de loyauté	Minime	Modéré	Sévère
7.	Troubles psychologiques	Légers, nervosité, insomnie	Angoisses	Eclats de colère, dépression, instabilité (sentimentale)

Encart 2

Intensité des symptômes chez le parent aliénant d'après GARDNER (3) modifié

	<i>Symptômes</i>	<i>Léger</i>	<i>Modéré</i>	<i>Sévère</i>
1.	Psychopathologie préalable à la séparation	Rare	Occasionnelle	Fréquente
2.	Programmation des pensées, victimisation, diabolisation	Occasionnelle	Fréquente	Persistante c'est-à-dire journalières
3.	Verbalisations orientées « mémoire transformée » ou « faux souvenirs »	Occasionnelles	Fréquentes	Persistantes c'est-à-dire journalières
4.	Manœuvres d'exclusion*	Occasionnelles	Fréquentes	Persistantes
5.	Séduction (et donner du pouvoir à l'enfant)	Occasionnelle	Fréquente	Persistante c'est-à-dire journalière
6.	Episodes d'hystérie	Occasionnels	Fréquents	Quasi journaliers
7.	Manipulation du système légal et judiciaire	Occasionnelle	Fréquente	Très fréquente

* Exemples : refus de droit de visite, interdiction aux enfants de téléphoner, blocage de l'information sur la scolarité, les soins de santé ou aide psychologique, ...

Encart 3

Grille d'évaluation chez le parent aliéné

Comme les modifications apportées aux deux autres grilles, celle-ci a été entièrement composée sur base du vécu de nombreux cas recensés par l'auteur.

	<i>Symptômes</i>	<i>Léger</i>	<i>Modéré</i>	<i>Sévère</i>
1.	Anxiété, insomnie	Irritabilité, sans insomnie	Anxiété, insomnie	Angoisses avec insomnie grave
2.	Dépression	Perte d'élan vital	Tristesse, apathie	Idées suicidaires
3.	Sentiment d'abandon	Faible	Moyen	Fort
4.	Sentiment d'incapacité / inutilité	Faible	Moyen	Fort
5.	Difficultés relationnelles avec l'(les)enfant(s)	Légères ; petites discussions	Modérées	Sévères
6.	Difficultés relationnelles avec l'autre parent	Légères	Modérées	Sévères
7.	Réactions à la situation	Faibles	Animosité ou laisser aller	Procédurier, ou démissionnaire

Références

1.	BARBIER C. Aliénation parentale : les intervenants doivent agir rapidement. Le Journal du Médecin, n° 1958 ; 25 novembre 2008 : p.8.
2.	BURRILL J. Descriptive statistics of the mild, moderate and severe characteristics of Parental Alienation Syndrome. In The International handbook of Parental Alienation Syndrome. Eds. By Gardner, Sauber, Lorandos. Published by C. Thomas, Springfield, Illinois, USA (2006) : pp. 49-55.
3.	GARDNER A. Introduction to PAS (2003) In The International handbook of Parental Alienation Syndrome. Eds. By Gardner, Sauber, Lorandos. Published by C. Thomas, Springfield, Illinois, USA (2006) : pp. 5-11.
4.	OCHBERG F. The ties that bind captive to captor : Stockholm syndrome (1978). www.wikipedia.org/Wiki/syndrome-de-Stockholm .
5.	GOUDARD B. Le syndrome d'aliénation parentale. Thèse soutenue à l'Université Claude Bernard – Lyon 1, 22 octobre 2008. Faculté de Médecine, Lyon – Nord, 2008. WNW
6.	VANDERHEYDEN J-E La mémoire transformée. « Vérités et mensonges » dossier n° 70. Ed. Feuilles familiales, 4 ^{ème} trimestre 2004, Malonne (Namur)
7.	KOPETZKI, RAND D. and RAND R. Indidence gender and false allegation of child abuse : data on 84 parental alienation syndrome cases. In The International handbook of Parental Alienation Syndrome. Eds. By Gardner, Sauber, Lorandos. Published by C. Thomas, Springfield, Illinois, USA (2006) : pp. 65-70.
8.	VANDERHEYDEN J-E Heurs et malheurs de l'enfant mercenaire. Dans « Approcher le divorce conflictuel » par J-E. Vanderheyden. Eds. Feuilles Familiales, Malonne (Namur), 2008 : pp. 99-112.
9.	ERWINNE D. Le syndrome d'aliénation parentale. Dans « Approcher le divorce conflictuel » par J-E. Vanderheyden. Eds. Feuilles Familiales, Malonne (Namur), 2008 : pp. 37-44.
10.	MICHIELS M. Syndrome de Munchausen par procuration : update. Neurone, vol. 13, n° 5 (2008) : pp. 236-240.
11.	VANDERHEYDEN J-E Symphonie en D majeur. Dans « Approcher le divorce conflictuel » par J-E. Vanderheyden. Eds. Feuilles Familiales, Malonne (Namur), 2008 : pp. 25-30

- | | |
|-----|--|
| 12. | RAPOPORT D.
Préface du livre « Parents toxiques » de S. FORWARD.
Collections Marabout Psy (Paris), n° 3678 (Ed. Stock, 2000). |
| 13. | VANGYSEGHEM S. et APPELBOOM J.
Répercussions psychologiques du divorce parental chez l'enfant.
Rev. Méd. Bruxelles, 2004 : 442-448. |
| 14. | SAUBER S.R.
Pas as a family tragedy : role of family members, professionals and the justice system.
In The International handbook of Parental Alienation Syndrome.
Eds. By Gardner, Sauber, Lorandos.
Published by C. Thomas, Springfield, Illinois, USA (2006) : pp. 12-32. |
| 15. | VAN GIJSEGHEM H. et LAMONTAGNE P.
La prise en charge actuelle d'un syndrome d'aliénation parentale.
Dans « Approcher le divorce conflictuel » par J-E. Vanderheyden.
Eds. Feuilles Familiales, Malonne (Namur), 2008 : pp. 137-142. |
| 16. | BARBIER C.
La méthode Rudolph.
Le Journal du Médecin, n° 1958 ; 25 novembre 2008 : p.8. |
17. WARSHAK R. and HAMPSON S.
Courts can rescue kids from alienating parent.
<http://www.theglobeandmail.com/serlet/slorq/RTGAM.20090129.wlgenex29/BNstory/lifefamily/home>
18. WARSHAK R.
Divorce poison : protecting the parent-child bond from a vindictive ex.
Eds Harper Paperbacks, USA, 2003
19. Ministère de la Justice (Canada)
Le lien entre les mesures de garde et de visite et la bonne adaptation de l'enfant.
www.justice.gc.ca
20. ELLIOTT J.
The anatomy of prejudice.
<http://www.janeelliott.com/lectures.htm>
21. POITOU F.
Orphelin de mon fils : dans l'enfer de l'aliénation parentale.
Presses de la Renaissance, Paris, 2008
22. BALDWIN A.
A promise to ourselves : a journey through fatherhood and divorce.
Eds St Martin's Press, New York, 2008